



L'ÉCLAIR

de Roubaix - Tourcoing



ABONNEMENTS — Trimestre 4 fr. 50 — Six mois 8 fr. — Un an 15 fr. — Nord et Départements limitrophes. — AUTRES DÉPARTEMENTS 5 fr. 50 — 10 fr. — 18 fr. — Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION — ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, TOURCOING. — Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX.

ANNONCES — A ROUBAIX, 93, Grande-Rue. — A TOURCOING, 12, Rue Desarmont. — A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Quatrième douzième provisoire

Les journaux ministériels se demandent avec inquiétude si le va-felloir en-core un nouveau douzième ce qui porterait à quatre mois le retard subi par le budget.

L'inquiétude de ces journaux se comprend, car un pareil retard, qui est sans précédent, en des circonstances normales, comme celles que nous venons de traverser, équivaut à un accident réquisitoire contre le cabinet actuel.

Jamais on n'avait vu un semblable gâchis. Comment! voilà un ministère qui a eu depuis mai jusqu'à décembre de l'année dernière pour faire voter le budget, et non seulement il n'y est pas parvenu pendant cette longue période de temps, mais il a déjà empiété de trois mois sur l'exercice courant, et ce malheureux budget n'est toujours pas voté.

Noter que le budget a été allégé de quelques projets de réformes qu'on avait essayé d'y greffer, qu'il est resté à sa plus simple expression, qu'il ne présente pas plus de complication qu'un compte de blanchisseuse. Ajoutez à cela que le gouvernement a, au Sénat et à la Chambre, une majorité souseuse qui lui obéit au doigt et à l'œil.

Eh bien malgré toutes ces conditions réunies qui étaient de nature à permettre de boucler le budget en deux ou trois semaines au plus, ce ministère est tellement empiété dans son incapacité que la loi de finances reste toujours en suspens et ne finit pas d'aboutir.

Cette situation qui, en tout état de cause, serait si regrettable par la ma-laise financière qu'elle engendre, par le rôle qu'elle introduit dans le marche des affaires publiques, menacé un moment à l'autre de devenir extraordinaire, remonte à l'origine.

Du jour au lendemain un conflit peut surgir en Orient entre les puissances. Nous sommes en présence d'un état de guerre de laquelle nous, qui serions engagés tous les premiers, nous nous trouverions complètement désemparés, puisque nous n'aurions pas de budget, et que, depuis trois mois que nous n'en avons pas, toute l'action de l'administration, au point de vue matériel, est restée en souffrance.

Ce ministère d'incapacité ne paraît pas avoir la moindre idée de la gravité de cet état de choses. Il nous propose d'un cœur léger dans les ave-tures les plus honteuses et les plus périlleuses, sans se préoccuper de savoir si nos finances sont en régie et si nous sommes dans une situation budgétaire nous permettant de faire face aux inévitables conséquences de ce qui est de casse-cou à l'extrême.

Quelle responsabilité la Chambre n'assume-t-elle pas en livrant les destinées du pays à de pareils fantoches dans des circonstances de ce genre, de puis 1870, la France n'en avait pas traversé d'aussi graves!

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTERIEUR

LE SUCCESSION DE M. DE COURCZLA LONDRES

Paris, 19 mars. — C'est de M. Billot, actuellement ambassadeur auprès du roi d'Italie, qu'il est question pour remplacer à Londres M. le baron de Courcuz et M. Barrère succéderait à M. Billot, à Rome.

LES CONDAMNÉS DE CARMAUX EN PRISON

Albi, 19 mars. — Les citoyens Calviogno, ancien maire de Carmaux, Gidel et Accouturier, membres du conseil d'administration de la verrerie d'Albi, ont été condamnés à la prison pour avoir purgé les condamnations prononcées contre eux par le tribunal correctionnel, lors de la réunion donnée à Carmaux par le citoyen Jaures et les députés socialistes.

Outre les cinq jours d'emprisonnement auxquels il a été condamné, Calviogno sera encore obligé de purger une condamnation antérieure à quatre jours de la même peine et pour laquelle il avait obtenu le bénéfice de la loi Bérenger.

DÉMISSION DU MAIRE SUSPENDU D'ALBI

Albi, 19 mars. — Le maire radical socialiste d'Albi, M. Albert, qui avait été, ces jours derniers, suspendu de ses fonctions, vient de donner sa démission de maire afin de permettre de nouvelles élections.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 19 mars. — L'instruction de l'affaire Arton se poursuit sans s'écarter complètement du moins jusqu'ici. Arton, en effet, n'a été nommé de sénateur et de député compromis, n'a fourni encore aucune preuve positive à l'appui de ses dires. Les documents d'Arton établis, dit l'Echo de Paris, la réalité de ses relations avec certaines personnalités politiques, peu dévotement. Quant aux documents promis et attendus depuis un an, fournissent la preuve que des mem-

bers du Parlement se sont liés et corrompus, ces documents n'ont pas encore été produits. On assure que M. Le Poittevin a quitté Paris en compagnie d'un agent de la Société générale et s'est rendu à l'étranger.

Il n'y a donc rien de nouveau, pour l'instant. D'après le Figaro, M. Le Poittevin serait parti pour Londres afin de contrôler, ou d'y chercher lui-même les fameux papiers d'Arton.

M. BOURGEOIS ET GUIZYSSE A LORIENT

Lorient, 19 mars. — M. Léon Bourgeois a présidé, hier, au théâtre, la distribution des prix au cours d'adultes, assisté de M. Guizysse, député.

L'assistance comptait 2,000 personnes environ. M. Bellec, président de la Société de construction populaire présentée M. Bourgeois et fait l'éloge de l'œuvre scolaire, grâce à laquelle, en dix ans, le nombre des illettrés du Morbihan a diminué d'un tiers.

Après quelques paroles de remerciement, M. Bourgeois protesta contre la prétendue faillite des lois scolaires; il félicita les instituteurs laqueux du courage qu'ils déploient dans la lutte. Il termina par des considérations sur le devoir social rempli par les instituteurs et la Ligue de l'enseignement à l'égard de l'enfance.

« Nous voulons, dit-il, améliorer la France de demain. Le que nous mettons dans ces petits cours, c'est une moisson de fraternité et d'amour qui se lève pour la France future. » Ces paroles ont été vivement applaudies par la réunion.

MARIAGE ENTRE BEAU-FRÈRE ET BELLE-SŒUR

Paris, 19 mars. — Un mari qui s'est divorcé peut-il après le divorce, épouser, sans dispenses, la sœur de sa femme?

La question soumise au tribunal civil de Paris, à propos du mariage du comte de L... et de sa belle-sœur, avait été résolue par négatif, et le mariage avait été annulé.

Hier, en appel, le cour, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Lhuissier, a également répondu négativement. Toutefois l'arrêt, courroucé à cet égard la sentence des premiers juges, décide que le mariage, bien qu'annulé, produira ses effets civils vis-à-vis des enfants nés et à naître, cette décision ayant pu croire de bonne foi, selon une erreur commune, que leur union était valable.

Donc M. et Mme de L... seront considérés comme ayant été, jusqu'à l'annulation, légitimement conjoints, et leurs enfants seront tenus pour des enfants légitimes.

RODOLPHE SALIS A TOULON EXTRAIT

Brest, 19 mars. — Rodolphe Salis, le gentilhomme cabaretier bien connu des Parisiens, le fondateur de « Chat Noir », qui se trouvait en tournée dans cette ville avec sa troupe, est en ce moment très gravement malade.

Les derniers bulletins de santé le disent à toute extrémité.

ÉTRANGER

LES PROGRES DE LA REVOLUTION CUBAINE

Madrid, 19 mars. — Le gouvernement alphonseiste, littéralement affolé par les nouvelles complications qui surgissent chaque jour à Cuba, au Philippines et en Espagne même, fait courir le bruit que Maximo Gomez serait disparu depuis quelques jours et probablement aurait été tué dans une rencontre.

Misérablement pour lui, le New-York Herald publie hier même, une lettre de son correspondant auprès du généralissime cubain, lettre qui, donnant des détails sur les opérations de Maximo Gomez, dément d'une façon implicite mais complète le canard espagnol. Les mots, jusqu'à présent, n'ayant pas l'habitude de faire campagne.

Les Cubains auraient levé le siège d'Arroyo de San Juan, en Espagne, et ont été victorieusement repoussés. Les engagements peu importants auraient eu lieu en outre à Los Charcos.

EXPLOITS DE SOUDARDS ALLEMANDS

Strasbourg, 19 mars. — On annonce de Sarrebourg qu'une trompette d'un régiment de hussards, en garnison dans cette ville, a tué en pleine rue, d'un coup de revolver, un de ses camarades qui voulait le faire rentrer à la caserne. Le meurtrier prit ensuite la fuite, poursuivi par plusieurs civils et militaires. Au moment où il allait être arrêté, il se tira une balle dans la poitrine et s'effondra sur le sol. Il fut transporté à l'hôpital. Son état est grave, mais on espère le sauver.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

Londres, 19 mars. — La conférence préliminaire du Congrès international des mineurs aura lieu le lundi 9 avril, à Ascham (Allemagne).

ÉCOULEMENT D'UN CERCLE A CHARLEROI

Charleroi, 19 mars. — La tempête violente qui s'est élevée, dans la soirée d'hier, a balayé en deux coups de vent le cercle Schumann, établi sur l'emplacement habituel des cirques, place du Manège.

La construction extérieure du cercle venait d'être terminée et les ouvriers, qui devaient avoir fini leur travail dans quelques jours, étaient occupés aux travaux d'intérieur.

Tout l'immeuble charpenté fut écroulé comme un château de cartes par un violent coup de vent qui se produisit à deux heures précises. Une seconde rafale suivit presque immédiatement, et cette fois le cercle s'écroula avec un fracas effrayant. Les piliers en bois, le plancher et les poutres, la toiture, tout fut brisé en parties, mûmes les tables et banquettes, et ne forma qu'un tas de débris qu'un immense amas chaotique, sous lequel étaient ensevelis les ouvriers occupés dans l'écroulement du cercle.

On accourut au secours des malheureux qu'on trouvait blessés et étendus à terre; plusieurs d'entre eux ont reçu de fortes blessures; un notamment est gravement atteint.

Le cercle Schumann venait à Charleroi pour donner une série de représentations à l'occasion des fêtes de Pâques. Les pertes que subit le directeur par suite de cet accident sont considérables.

LE MARCHÉ

Toute notre politique extérieure est dominée par la politique intérieure. On a dit et écrit à satiété que le souci des intérêts vitaux de la France, que l'extension de ses desirata et la formulation de ses revendications devaient prendre le pas sur nos divisions de parti, sur nos préférences politiques, sur que les représentants de la patrie puis-ent parler haut et ferme devant l'étranger, appuyés sur le concours absolu de la France. Une telle unité supposait, bien entendu, l'abstraction faite de nos vœux intérieurs, l'unanimité de tous sur la direction à imprimer à notre politique extérieure. Car si le gouvernement cesse de représenter devant l'étranger les vœux et les aspirations de la démocratie française; si les arrangements et les combinaisons qui lui proposent à l'étranger vont contre le sentiment même de la France, il ne saurait être soutenu et à déléguer la collaboration des élus du pays. Au contraire, ceux-ci ont le devoir pressant de le renverser et de lui substituer, en dehors de toute visée intérieure, un gouvernement général des volontés formelles du pays.

Voilà ce qu'il faut entendre par ce dé-intéressement politique qu'on invoque tous les jours, quand il s'agit de se prononcer sur l'attitude du cabinet actuel dans la question grecque.

Or, n'est-il pas de toute évidence que le ministère M-Hae et, particulièrement, M. Hanotaux, ont, depuis un an, dirigé leur politique dans un sens diamétralement opposé aux sentiments populaires les plus chers?

La politique de M. Hanotaux est une politique de collaboration étroite avec l'Allemagne. La formation de la triple coalition en Extrême-Orient avait déjà, en tout ou en partie, entraîné la pensée de traîner dans le canal de Kiel le drapeau tricolore consacrant de sa présence les triomphes de la force et de la défaite du droit.

Depuis que nous sommes venus à nous les récents lamentables sur les massacres des Arméniens extérieurement, tout ce qui en France sent, comme disait Barbier, autre quelque chose sous sa main gauche, a frémissé d'horreur. Seul, notre ministre des affaires étrangères est resté impassible, et quand l'Europe, s'en est émue, son unique souci a été de pré-erver le sultan des jus-à conséquences que ces actes de barbarie auraient dû entraîner pour lui.

Quelle France vaincue, mutilée, ne puisse plus comme jadis se faire le protecteur des opprimés et tirer l'épée au chat de la main de l'arrogant d'un fait devant lequel il doit s'indigner les enthousiasmes les plus généreux et les plus ardents. Mais si nous sommes impuissants à dicter les sentences de la justice, tant que nous n'aurons pas été réparés l'attout commis sur le terrain, du moins ne pas prendre l'initiative d'assurer l'impunité aux coupables, telle est l'attitude que le bon sens dicte.

Dans la question grecque, après la question arménienne, notre gouvernement a manifesté le même souci de sauvegarder l'autorité du sultan, et c'est nous qui, à la honte de toutes nos traditions violées, de tout notre passé qui proteste contre la lâcheté présente, avons posé les bases de la solution à intervenir: intégrité de la Turquie, respect de l'autorité du sultan.

Pourquoi? Parce que ces maximes du vieux droit des gens sont celles qui invoquent l'Allemagne et la Russie. L'Allemagne sur qui, qui comprend que la question grecque est identique à celle qui pourrait être soulevée un de ces jours pour l'Alsace et la Lorraine.

Cette fois, c'en était trop, et le patriotisme français, jusque-là borné par les bruyantes manifestations russophiles, s'est réveillé. Il s'est senti atteint par le blocus de la Crète, par les menaces de l'Europe à l'adresse d'un pays qui, depuis cinquante ans, lutte, souffre et voit les siens mourir par milliers, en défendant la cause de l'indépendance, du retour à la mère-patrie. La France a compris que le droit des gens au nom duquel nos navires sont allés embosser à La Canée n'était pas le nôtre, celui que nous invoquons quand nous revendiquons l'Alsace et la Lorraine. De là l'effervescence générale qui a secoué ce pays de la torpeur, qui a fait écarter une protestation unanime, formulée par tous les partis contre la politique du Cabinet.

L'aut-il croire que le sentiment national, si clairement exprimé depuis un mois, s'est arrêté au seuil de la Chambre, et qu'il n'a pu pénétrer au sein du Palais Bourbon, étranger à toutes les nobles émotions dont vibre le reste du territoire?

Nullément, car si vous interrogez les députés individuellement, tous

conviennent que notre attitude est inexplicable. Mais la Chambre est-elle, entre des luttes de courtoiseries et des distributions de faveurs. On marche dans ses coins l'adhésion des députés au gouvernement, appui de tel groupe indéfini dont l'opposition p rimetrait peut-être à la représentation nationale de se ressaisir. Et dans cette atmosphère malsaine, dans ce milieu de pièges et de trahisons, guettant à chaque angle de mur l'occasion propice de se produire, es aspirations générales du pays écouffent.

Le grand facteur de la majorité ministérielle est la Droite, la Droite de droit, les catholiques, les catholiques sont quotidiennement massacrés en Turquie. Et la Droite interpellée par la forme bien décidée à ne rien faire ni tenter qui puisse mettre en danger les jours d'un cabinet qui lui livre à discrétion les paisibles populations républicaines à reconquérir.

Périsent par milliers les catholiques de Turquie, triomphent à jamais l'Alémagne, pourvu que les députés du centre ne manquent ni de places pour leurs parents, ni de bureaux de tabac pour leurs agents, que chacun des députés royalistes ou cléricaux actuels soit non seulement assuré de sa réélection, mais encore de faire triompher un cléric dans la circonscription voisine.

Moyennant cette exploitation de la République, les opportunistes, les cléricaux et les monarchistes dont l'appoint est indispensable à M. Méline, livrent à celui-ci l'honneur du pays et la sécurité des peuples chrétiens en Orient.

La politique étrangère de la France est dominée par l'exécution de ce mandat que d'aucuns trouveraient proclamé très habile, car à défaut d'extincte et de considération, il vaut aux uns et aux autres pouvoirs et profits.

Gustavo ROUANET, député de la Seine.

LA Propagande Cléricale DANS L'ARMÉE

As 27^e d'artillerie à Douai. — Un Ordre de Régiment. — Conférences Religieuses. — Que fera le Ministre de la Guerre?

Le colonel Fromont, commandant le 27^e régiment d'artillerie en garnison à Douai, a été livré, par voie d'ordre, à la manifestation dont aucun journal républicain n'a encore parlé et que nous croyons devoir caractériser comme une preuve nouvelle et irréfutable de la propagande cléricale dans l'armée.

Voici ce document:

ORDRE DE RÉGIMENT

Décision du Lundi 8 mars 1897

CONFÉRENCES RELIGIEUSES

Des conférences religieuses pour les militaires de la garnison de Douai, seront faites par l'AMONNÉ MILITAIRE, du mardi 9 mars au jeudi 13 mars, à la chapelle de la rue Jean de Gouy, n° 23. Elles commenceront à 7 heures et demi du soir. Toutes facilités devront être données aux militaires qui désirent y assister.

Signé: Colonel FROMONT.

Le sens de l'ordre de régiment que nous avons reproduit intégralement, est des plus clairs. Il ressort de ce document que MM. les sous-officiers font faire leur réclame officiellement par les chefs de corps, qui n'hésitent pas à assumer la responsabilité de la propagande cléricale. Le colonel du 27^e parle de l'amonné militaire: Aurait-il rétabli, de sa propre autorité, au mépris de tous les règlements, mais avec la protection bienveillante de la vieille baderne de la rue St-Dominique, une institution supprimée depuis longtemps comme toujours inutile et souvent nuisible à la discipline militaire? Nous voudrions bien être renseignés à ce sujet.

Le Colonel a ordonné aux capitaines d'accorder toutes facilités à leurs hommes pour assister à ces conférences. Comme celle-ci avait lieu à sept heures et de mie du soir, c'est à dire à un moment où les militaires sont absolument libres, les facilités dont il est question dans cet ordre n'ont pu être accordées qu'au détriment du service ou de la discipline.

En effet, de cinq à neuf heures du soir, les militaires sortent librement du quartier, à l'exception de ceux qui sont pris par le service de garde et de ceux qui sont punis si à donc fallu, pour exécuter l'ordre d'être au colonel par les rations de Douai, exempter de service les hommes qui voulaient aller s'aplatir devant la bande noire, et par suite imposer ce service à ceux qui n'ont pas voulu se rendre à l'officine de la rue Jean de Gouy; il a fallu encore supprimer les punitions. Et l'intérêt de la discipline a passé avant l'intérêt de l'armée.

Le colonel du 27^e n'a pas osé inviter les officiers, par la voie du rapport, à cette ignoble manifestation. Il a fait parvenir à chacun d'eux une lettre les conviant à se

rendre dans un autre local, le cercle aristocratique catholique, 100, rue de Paris, pour y entendre les bavardages jésuitiques. Personne n'ignore que l'autre cercle de la rue de Paris est la véritable salle des rapports pour le 27^e. Les officiers y vont chercher leurs galons, de même que les sous-officiers vont chercher, rue Jean de Gouy, la cote maxima d'instruction militaire religieuse pour Versailles.

Personne n'ignore encore que tous ceux qui s'abstiennent de ces honneurs pratiques n'ont à espérer aucun avancement, mais sont en butte à toutes sortes de vexations et d'ennuis déguisés. Il n'est pas de jour pourtant où l'on ne répète aux soldats que le colonel est le père de ses hommes. Nous ne doutons pas que ces jeunes gens ne donnent à ce mot la seule application qu'il puisse avoir au 27^e, et en usent certainement d'accord avec eux en émettant qu'ils aient commandés par le vénérable Père Fromont.

Ne semble-t-il pas étrange que personne, à Douai, n'ait protesté contre une pareille ignominie. Qu'en pense M. le sous-préfet? Qu'en pense également M. le député Hayez? Va-t-il rompre cette fois-ci avec son mutisme chronique? ou, au moins une fois, les promesses qu'il a faites à ses électeurs?

Si ces messieurs trouvent nos renseignements insuffisants pour commencer une enquête, nous pourrions leur en fournir encore, ou sommes décidés à tout deviner et à être connus au public les agissements d'un parti qui déshonore la République et qui, en avilissant l'armée par l'influence du goupillon avec le sabre, avilissent également la discipline et compromettent la sécurité du pays.

LE NAUFRAGE

DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE

Paris, 19 mars. — Le New-York-Herald (édition de Paris) publie les horribles détails que voici sur le décaste de la Ville de Saint-Nazaire:

Soixante-dix huit personnes ont perdu la vie dans le désastre. Voici le récit du capitaine Berry, inspecteur général de la Compagnie et l'un des survivants: « Le 17 mars, à 10 heures, quatre en route furent les premières personnes descendues dans le canot. Les canots furent en état d'être approvisionnés de nourriture et de eau et repartirent l'ordre de leur destination. Le canot de M. Berry, mon canot, fut le premier à partir. Je m'en allais à l'avant et à l'arrière pour permettre aux autres canots de suivre et afin qu'ils pussent se tenir les uns près des autres. Toute la nuit nous supposons que les autres canots étaient partis, mais nous ne les avons pas pu entendre quoique nous ne puissions pas entendre les voix au milieu du bruit de la tempête.

Ce fut un travail désespéré pour permettre au canot de lutter contre les vagues qui passaient au-dessus de nos têtes et nous emportaient. La tempête avait cessé lorsque le jour parut. C'est alors que nous avons vu que nous étions seuls. A aucun moment nous n'ont pu les voir au milieu de la nuit n'étant visible.

Notre canot alla à la dérive pendant environ sept jours et sept nuits. Nos vivres et l'eau manquèrent après le premier jour. Les quatre enfants de nos têtes de Saint-Domingue, furent les premiers à mourir. Leurs petits corps furent jetés par-dessus bord. Puis Mme Tagado mourut dans les bras de son mari et son corps fut immergé.

C'est ainsi que la liste des morts augmenta de jour en jour; quatre personnes seulement furent sauvées: M. Tagado, M. Maire, le docteur attaché au vaisseau; M. Sauts, le troisième ingénieur, et moi-même. Nous avons survécu, mais nous étions trop faibles pour jeter les autres corps par-dessus bord.

SUR LES GENOUX DE L'ÉGLISE

Encore un curé en justice

On lit dans le Journal de Charleroi: Le curé Georges, dont nous avons raconté nos lecteurs dans de nombreux articles, vient d'être arrêté à Rocroi par la gendarmerie française.

Un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui, il y a quatre jours, par le juge d'instruction de Liège et expédié au cinq ou six exemplaires, dans les villes de Nord français qui avoisinent la région, où l'on jugeait que le curé devait être réfugié.

Nous avons tenu à garder le secret sur ce mandat d'arrêt, afin de ne pas donner l'éveil aux excellentes amis d'épaveuses. Maintenant que le bon paillard est entre les mains des gendarmes, rien ne s'oppose plus à ce que nous saisions, de près cette aventure.

Le curé Georges est accusé, d'après son mandat d'arrêt, d'avoir commis un faux en écritures publiques et authentiques ou une supposition d'enfant en faisant inscrire sur les registres de l'état-civil, un enfant, sous le nom d'Edgard Depieasse, fils de Marie Depieasse, née à Bled, présentement domiciliée à Lamartine, laquelle ne s'est point accouchée.

Pour juger le degré d'ignominie morale où peuvent conduire les malignités d'un prêtre caudexeur, habitué aux compromissions consciencieuses d'une doctrine jésuitique pour qui la faule n'est rien et le scandale est tout, il faut se rappeler que la dame Marie Depieasse, à qui le curé Georges est prévenu d'avoir imputé un enfant, il faut se rappeler que la bonne dame est sa propre mère, à lui, le curé Georges.

C'est le nom de sa mère qu'il est accusé d'avoir traîné dans la boue de ses aventures. C'est du nom de sa mère qu'il est accusé de s'être servi pour dissimuler son stupre immonde de gros l'homme église et hypocrite.

Pouah! Trouvez-vous pas que cela donne la saute?

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 19 mars. — La Chambre va reprendre aujourd'hui la discussion sur les bureaux de placement.

Vendredi passé, on s'en souvient, le ministre avait promis d'approuver dans le butaine un projet de loi relatif aux bureaux de placement qui traitait tout le monde d'accord.

C'était le dérivatif prudent et canaille qui venait d'aboutir à un projet de loi de par lequel il est convenu que les municipalités et les conseils municipaux, les bureaux de placement gratuits, mais ordonnés et le maintien des bureaux payants tels qu'ils existent.

Le projet ajoutait pompeusement: que ces bureaux payants n'aient que par un autorisation régulière, et que les mesures soient prises pour empêcher les abus. Ah! le bon billet!

Quelles mesures? on ne le dit pas. De sorte que cette « belle promesse du gouvernement » est aboutie au statu quo, l'œuvre contre laquelle, tout le monde du travail a levé depuis de nombreuses années.

Les commerçants routiniers et inconscients continuent à les pourvoir aux bureaux payants, qui continuent de leur côté, l'odieuse exploitation de chair et de misère humaine à laquelle ils se livrent sous la protection du gouvernement. Mais dans le bureau de placement gratuit, de la sollicitude que ne fait qu'ajouter de l'hyposocrisie à la méchanceté.

Comme le dit fort bien la Libre République, le projet du ministre peut se résumer ainsi: il n'y a rien de changé dans le fonctionnement des bureaux de placement.

L'adoption d'un tel projet serait l'enterrement définitif de la réforme sur le placement des ouvriers et employés.

LES ADMISSIONS TEMPORAIRES

La commission des douanes a continué la discussion générale de la proposition concernant les admissions temporaires.

M. G. Graux a déclaré qu'il ne croyait pas aux avantages de la proposition de M. le ministre des douanes, création de bons legs et de l'impôt sur le maintien du principe du droit de douane de 7 fr.

La suite de la discussion a été renvoyée à mardi.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 h.

M. Ferré dépose un rapport sur la demande en autorisation de poursuites présentée par M. Hadamard, député de Dreyfus, contre M. Castelin, au sujet d'un article reproduisant dans la Revue d'histoire religieuse prononcé à la Chambre par M. Castelin, lors de l'interpellation concernant le traité de Dreyfus.

Le rapport conclut au refus de l'autorisation de poursuites.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

LES ÉVÉNEMENTS DE MADAGASCAR

M. Brisson. — J'ai reçu, de M. Fourquerey de Boisserin, une demande d'interpellation sur les récents événements de Madagascar.

La Chambre fera ultérieurement la discussion de cette interpellation.

LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le projet de M. Lhopiteu tendant à rendre la liquidation judiciaire plus facile, est ensuite adopté sans débat.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

La Chambre reprend la discussion sur les bureaux de placement.

La Chambre est en présence d'un nouveau projet de loi sur le placement, portant les bureaux gratuits et rétablissant les bureaux payants. Enfin un contre-projet de M. Guillemin est à peu près analogue au projet du gouvernement, mais engage et chaque détail très vivement son projet.

Enfin, l'article premier du contre-projet de M. Guillemin est mis aux voix et adopté par 311 voix contre 233.

VIES INCIDENTS

Déjeuner sérieux: Il n'y a plus que chose à dire: Vive la révolution sociale! Ces mots sont le signal d'un violent tumulte. Tandis que les socialistes applaudissent le centre et la droite protestent énergiquement et crient: A l'